

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE
DU 10 NOVEMBRE 2021

> PRESENTATION DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU PAR LE CABINET BEAUR

Avant l'ouverture de la séance, Mme BARNERON du cabinet BEAUR, présente la procédure et les modalités de révision du PLU. Le travail est effectué en commission spécialisée, le conseil municipal débattera des orientations générales du PADD.

La procédure durera environ deux ans.

Le diaporama présenté sera communiqué aux conseillers.

L'an deux mil vingt et un, le dix novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 04 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

| | |
|--|----|
| Nombre de membres du Conseil Municipal : | 27 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| Nombre de conseillers présents : | 22 |
| Nombre de conseillers absents : | 05 |
| Nombre de pouvoirs : | 05 |
| Nombre de votants : | 27 |

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Olivier CHAPMAN, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Aurore GUERIMAND, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Marie-Pierre COMBET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI et Morgane SOUCHARD JUNILLON.

Pouvoirs :

Marie-Pierre COMBET a donné pouvoir à Florent POUSTOLY

Carole PUZIN a donné pouvoir à Aurore GUERIMAND

Thomas PORRIN a donné pouvoir à Agnès JAUBERT

Marine BENTKOWSKI a donné pouvoir à Marlène REYNAUD

Morgane SOUCHARD JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

> PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les conseillers municipaux se présentent et précisent leurs délégations. Les jeunes se présentent à leur tour.

Le maire les remercie de leur présence.

Monsieur le maire leur remet leur badge de conseiller municipal jeune pour les identifier lors de leur participation aux manifestations.

DEBAT PUBLIC

Néant

Frédéric VASSY déclare la séance ouverte.

QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie et ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Agnès JAUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés,

- Désigne Agnès JAUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle ZS 356, située 11 rue Olivier de Serres, lieu-dit La Gare
- Parcelle YD 794, située rue de Beauvache

2021/115. BUDGET PRINCIPAL 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°7 (7.1)

Rapporteur, Gérard ROCH

Vu la délibération 2020/123 du 14 décembre 2020, portant adoption du budget primitif principal pour l'exercice 2021,

Vu la délibération 2021/027 du 29 mars 2021, portant adoption du budget supplémentaire pour l'exercice 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour certaines imputations comptables ainsi que les crédits prévus sur les opérations en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'opérer les mouvements budgétaires suivants :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| 022 Dépenses imprévues | | | | |
| 023 Virt section investissement | | 53 000,00 | | |
| 752 locations chap 042 | | | | 53 000,00 |
| TOTAL | 0,00 | 53 000,00 | 0,00 | 53 000,00 |
| | 53 000,00 | | 53 000,00 | |

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| 021 Virt section fonctionnement | | | | 53 000,00 |
| 2181-104 installations techniques | 2 000,00 | | | |
| 2183-104 matériel | | 2 000,00 | | |
| 202 documents urbanisme | | 2 000,00 | | |
| 2138-169 passerelle Radeliers | 2 000,00 | | | |
| 16878 autres organismes chap 040 | | 53 000,00 | | |
| | | | | |
| | | | | |
| TOTAL | 4 000,00 | 57 000,00 | 0,00 | 53 000,00 |
| | 53 000,00 | | 53 000,00 | |

Luc TROULLIER demande à quoi correspond « autres organismes ».

Marc GAILLARD explique que ce sont les loyers perçus par anticipation des centrales photovoltaïques, il s'agit ici de simples écrites comptables d'amortissement.

2021/116. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL DOMAINE DE BRIGNON – DECISION MODIFICATIVE N°1 (7.1)

Rapporteur, Gérard ROCH

Vu la délibération 2021/102 du 11 octobre 2021, portant adoption du budget primitif du lotissement pour l'exercice 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour certaines imputations comptables ainsi que les crédits prévus sur les opérations en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'opérer les mouvements budgétaires suivants :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| 6015 terrains à aménager | | 335 773,00 | | |
| 6045 études sur terrains à aménager | | 100 000,00 | | |
| 605 travaux | | 700 000,00 | | |
| 7015 vente de terrains aménagés | | | | 1 135 773,00 |
| | | | | |
| TOTAL | 0,00 | 1 135 773,00 | 0,00 | 1 135 773,00 |
| | | 1 135 773,00 | | 1 135 773,00 |

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| 021 Virt section fonctionnement | | | | |
| 2312 terrains | 700 000,00 | | | |
| 024 produit des cessions | | | 700 000,00 | |
| | | | | |
| TOTAL | 700 000,00 | 0,00 | 700 000,00 | 0,00 |
| | -700 000,00 | | -700 000,00 | |

Toutes les parcelles doivent être vendues pour que l'excédent dégagé puisse être réintégré dans le budget principal.

Gérard ROCH précise que le budget prévisionnel doit toujours être équilibré.

2021/117. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (7.1)

Rapporteur, Gérard ROCH

Dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci (conformément à l'article L2312-1 du CGCT).

Le conseil municipal est invité à débattre des orientations 2022 pour le budget de la commune, sur la base du rapport transmis aux conseillers en annexe de la note de synthèse.

A l'appui d'un diaporama, Gérard ROCH présente les données générales sur la commune, le contexte budgétaire et financier, la structure et la gestion de la dette, les orientations budgétaires 2022 et les engagements pluriannuels.

Il propose notamment de mettre en réserves la dotation de solidarité communautaire pour financer les investissements à venir.

Il présente également le budget de fonctionnement (dépenses et recettes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- De donner acte à Monsieur le Maire de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2022.

2021/118. BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR (7.1)

Rapporteur, Gérard ROCH

Une demande d'admission en non-valeur a été adressée à la commune par la Trésorerie de Romans - Bourg de Péage concernant des produits irrécouvrables malgré la réalisation de l'ensemble des actes de poursuites.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'autoriser l'admission en non-valeur de la liste 5127370111 comprenant 11 pièces pour un montant de 117,67 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur et à signer les pièces nécessaires.

2021/119. SON DES VENTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CENTRE D'ANIMATION MUSICALE (7.5)

Rapporteur, Frédéric VASSY

L'association Le Son des Vents gère le Centre d'Animation Musicale pour le compte de la commune dans le cadre d'une délégation de service public.

La nouvelle équipe de l'association a, depuis deux ans, relancé et dynamisé l'activité. Après la période difficile de la pandémie COVID, les adhésions atteignent 125 personnes en septembre 2021 contre 40 les années précédentes.

Toutefois, pendant la période COVID, l'association a dû faire face à des frais supplémentaires : remboursement aux adhérents des prestations non effectuées, recrutement d'enseignants pour remplacer l'agent municipal mis à disposition qui a été en arrêt maladie longuement. L'association a puisé dans ses réserves (6 000€) pour y faire face.

A la fin de l'exercice comptable 2021-2022, le déficit prévisionnel est de 14 000€.

Vu la demande de subvention sollicitée par le Son des Vents afin de combler le déficit prévisionnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'attribuer à l'association le Son des Vents, gestionnaire du Centre d'Animation Musicale pour le compte de la commune, une subvention de 5 000€ pour faire face aux dépenses exceptionnelles dues à la pandémie COVID 19.
- De réexaminer la situation de l'association en mars 2022 afin d'assurer le bon déroulement de l'exercice 2021-2022 qui se terminera en juin 2022.

Les besoins financiers sont essentiellement occasionnés par la hausse du nombre d'adhérents. Luc TROULLIER constate qu'aujourd'hui, il n'y a pas trop de visibilité au niveau des chiffres. Frédéric VASSY répond que nous sommes dans une situation d'urgence et d'attente pour revoir entièrement la Délégation de Service Public l'année prochaine sur la base de l'évolution du Centre d'Animation Musicale. Agnès n'utilise pas le pouvoir de Thomas PORRIN, président de l'association.

2021/120. MAISON FAMILIALE RURALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN VOYAGE EN EUROPE (7.5)

Rapporteur, Agnès JAUBERT

Depuis de nombreuses années, la commune et la Maison Familiale Rurale (M.F.R.) ont établi un partenariat. De jeunes élèves de cet établissement participent à la cérémonie des vœux en assurant le service et en retour, la commune apporte son soutien à l'organisation d'un voyage scolaire à l'étranger.

Les enseignants de la MFR ont sollicité la commune pour renouveler ce partenariat pour deux classes de Bac Pro qui devraient pour l'une se rendre en Pologne en avril 2022, et l'autre en Pologne ou dans un autre pays de l'Union Européenne.

Vu la demande de subvention sollicité par la M.F.R.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'attribuer à la Maison Familiale Rurale de Châteauneuf sur Isère une subvention de 1000 € pour le financement d'un voyage scolaire au sein de l'Union Européenne.

2021/121. S.D.E.D. - CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE - RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER UNE HABITATION QUARTIER LA VANELLE (8.4)

Rapporteur, Jean-Paul PERRET

La société EUCLYD a été chargée d'étudier le projet de ligne électrique de raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Mme Zarzoso située au quartier la Vanelle, à partir du poste La Vanelle.

Considérant que le tracé retenu pour ce projet emprunte la parcelle YV 100, située Route des Monestiers, propriété de la commune ;

Considérant que ce projet consiste en l'ouverture d'une tranchée d'une longueur de 4 mètres pour le passage du réseau électrique en souterrain ;

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite qu'un accord soit conclu entre la commune et le SDED, formalisé sous la forme d'une convention de servitude de passage ;

Après lecture de la convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'approuver la convention de servitude de passage de ligne électrique souterraine en propriété privée avec le SDED ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2021/122. ENEDIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE - PARCELLES XA 29 et ZS 63 SITUEES QUARTIER LES VAUX

Rapporteur, Patrick REYNAUD

Dans le cadre du raccordement du réseau au poste source Grand Courbis, la société SECA est chargée par ENEDIS de réaliser l'implantation de câbles souterrains sur les parcelles XA 29 et ZS 63, propriété de la commune, situées quartier Les Vaux et lieu-dit Galimbet ;

Considérant que ce projet consiste notamment, en l'ouverture d'une tranchée dans une bande de 3 mètres de large, pour la pose de câbles souterrains sur une longueur totale de 149 mètres ;

Considérant qu'il convient de signer une convention afin de définir les droits de servitudes consentis à ENEDIS, les droits et obligations du propriétaire ;

Après lecture de la convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'approuver la convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle XA 29, située quartier les Vaux et la parcelle ZS 63, située lieu-dit Galimbet, propriété de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2021/123. ENEDIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE - PARCELLES YD 634-640 SITUEES RUE DE LA FERME

Rapporteur, Patrick REYNAUD

La société CL RESEAUX est chargée par ENEDIS d'effectuer le branchement en souterrain pour alimenter le GAEC de l'Ardoise.

Considérant que le tracé retenu pour ce projet emprunte les parcelles YD 634-640, situées 2 rue de la Ferme, propriété de la commune ;

Considérant que ce projet consiste notamment, en l'ouverture d'une tranchée dans une bande de 1 mètre de large, pour la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 6 mètres

Considérant qu'il convient de signer une convention afin de définir les droits de servitudes consentis à ENEDIS, les droits et obligations du propriétaire ;

Après lecture de la convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'approuver la convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles YD 634-640, situées 2 rue de la Ferme, propriété de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Intervention de Francesco DEL BOVE

Pendant les vacances, les travaux des écoles ont été effectués.

Il fait le point sur les travaux réalisés notamment au centre de loisirs, sur la passerelle du chemin des carriers et la maison Lapaix, avenue de Valence.

Frédéric VASSY précise que la maison Lapaix a été louée avec un bail précaire dans l'attente d'un projet d'aménagement.

Intervention de Claudine DIRATZONIAN

4 classes du groupe scolaire du Châtelard vont partir en classe de découverte à Crupies, du 17 au 24 janvier 2022.

Les effectifs pour la rentrée 2022 sont à l'étude.

Intervention de Eliane DEFRANCE

Suite à l'élection du Conseil Municipal Jeunes le samedi 23 octobre, 11 jeunes ont été élus dont un membre extra-municipal. Les élus se sont présentés au conseil municipal avant la séance de ce soir M. le maire leur a remis le badge du CMJ et rappelé que leur 1ère apparition aura lieu demain jeudi 11 novembre pour la commémoration aux côtés de la FNACA.

Une réunion aura lieu avant la fin de l'année.

L'expo photos et le Salon du livre les 6 et 7 novembre derniers ont attiré beaucoup de monde notamment le samedi pour le film de Claude FOUGEIROL et le dimanche avec la réception des nouveaux arrivants.

Les écrivains sont repartis satisfaits d'avoir participé à cette manifestation.

Le public a bien participé au vote et a plébiscité une photo par thème.

Les résultats sont présentés aux conseillers.

Prix du public :

- Zone économique de Rovaltain : photo n° 7 "Rovaltain ombre et lumière" par Jean-Michel GUILLAUME,
- Voyages : photo n° 30 "Lumière vespérale au Chagtang Ladak" par Christine PROVOT,
- Sports/loisirs : photo n° 48 "Entre terre et ciel" par Christine PROVOT,
- La Drôme : photo n° 71 "Blue hour chapelle Hermitage" par Nicola TRACOL,
- Châteauneuf : photo n° 78 "Châteauneuf son église" par Francine COUROUAU

Prix Claude Fougeirol (il offre un stage photo à chaque lauréat)

- Voyages : photo n° 30 "Lumière vespérale au Chagtang Ladak" par Christine PROVOT,

- Sports/loisirs : photo n° 51 "Coquelicots trail" par Nicolas TRACOL,

- La Drôme : photo n° 71 "Blue hour chapelle Hermitage" par Nicolas TRACOL.

2 photos étant du même auteur (Nicolas TRACOL) Claude nous propose d'offrir le 3ème stage à notre photo préférée. Les photos sont projetées sur l'écran. Sur proposition, le conseil opte pour la photo « Belle journée d'automne » par Sébastien ALLIROL

Les photos imprimées seront certainement réutilisées pour décorer des établissements de la commune.

Le marché de Noël, organisé cette année par la municipalité, dans l'attente qu'il soit à l'avenir repris par une association, aura lieu le dimanche 19 décembre.

Intervention de Agnès JAUBERT

Le 17 novembre, un atelier découverte mobilité est proposé aux habitants des Radeliers et des Berges de l'Isère, afin de prendre le bus accompagné par un salarié de Citéa, de Châteauneuf à Valence, avec un arrêt au pôle bus.

Cet atelier gratuit se fait sur inscription.

Intervention de Patrick REYNAUD

Une commission infrastructures sera organisée à la fin de l'année.

Ecole du Châtelard : la voie de circulation devrait être ouverte pour la fin de l'année.

Les travaux de l'école de Bonlieu sont terminés. Le panneau lumineux fonctionne.

Place Cité du bas de la Vanelle : les travaux commenceront le 23 novembre.

Lotissement de Brignon : l'eau potable a été raccordée aux terrains et les logettes électriques ont été installées.

Frédéric VASSY précise que les ventes de 14 terrains sur 15 ont été signées.

L'entretien annuel des routes va démarrer.

Le marché à bons de commande a été renouvelé avec le groupement Oboussier-Cheval pour quatre ans.

Syndicat des Eaux : le SAGE demande à ce que le syndicat ait un schéma directeur afin qu'on puise moins dans la ressource.

Intervention de Gérard ROCH

Une matinée citoyenne aura lieu le 20/11 sur toute la journée.

Il a reçu en retour l'étude sur les drapeaux.

Une assemblée générale pour Terre de fruits aura lieu mardi prochain.

Il est nécessaire de déclarer tous les points de forage existants.

Intervention d'Olivier CHAPMAN

L'Agglo se réunit à la salle de l'Europe le 9 décembre pour faire le bilan sur la lutte contre l'ambroisie.

QUESTIONS DIVERSES

- Frédéric VASSY : l'AMF26 a organisé une réunion des maires avec la secrétaire générale de la Préfecture. L'Etat fait appliquer strictement les lois, notamment en matière d'urbanisme.
- Acquisition de terrains au quartier de l'Ardoise : il doit faire face à des discussions importantes sur le prix pour certains terrains.
- Réunion publique sur les logements sociaux : le maire constate que les administrés se sont déplacés moyennement.
- Recrutement du futur DGS : le choix est fait, dans l'attente de la réponse définitive de la personne.
- Cantine : L'agglo demande aux communes de s'engager par délibération dans les six mois pour valider le dimensionnement de la future cuisine centrale. Ce sujet sera débattu avec l'association qui gère actuellement les repas au groupe scolaire du Châtelard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h13

La secrétaire de séance,
Agnès JAUBERT